Conseil d’Administration du Collège………..

le 13 mai 2020.

Une crise sanitaire sans précédent a obligé l’Etat à fermer les établissements scolaires pendant presque deux mois. Contre l’avis du Comité Scientifique qui prônait une ré-ouverture des établissements scolaires en septembre 2020, le Président de la République a programmé cette réouverture des EPLE aux élèves pour le 18 mai.

Un protocole sanitaire national a été publié le 3 mai, et modifié dès le 11. En à peine 15 jours, il a donc fallu adapter ce protocole à l’établissement et prévoir une nouvelle organisation d’accueil des élèves, à la fois sanitaire et pédagogique.

L’article R421-20 du code de l’éducation dans son point 7, prescrit que le CA délibère sur « les questions relatives à l’hygiène, à la santé, à la sécurité ». La déclinaison locale du protocole national doit donc être présenté au Conseil d’Administration.

Dans notre établissement, les prescriptions sanitaires présentées par le chef d’établissement sont…

* conformes au protocole sanitaire national. Les représentants des personnels et des usagers rappellent cependant qu’en l’absence de masques, l’ouverture de l’établissement ne pourra avoir lieu.
* en partie conformes au protocole sanitaire, mais les représentants des personnels (et des usagers) proposent de modifier les points suivants *(mettre ici les propositions)*. Les représentants des personnels et des usagers rappellent cependant qu’en l’absence de masques, l’ouverture de l’établissement ne pourra avoir lieu.
* non conforme au protocole sanitaire national pour les raisons suivantes *(mettre ici les manquements au protocole national).* En conséquence, les représentants des personnels (et des usagers) émettent un avis négatif à la réouverture de l’établissement.

En ce qui concerne l’organisation pédagogique de cette période exceptionnelle :

* les souhaits des équipes éducatives ont été entendus. Les élèves pourront recevoir un enseignement de qualité, tant pour celles et ceux revenant dans l’établissement, que pour les élèves restant à la maison.
* les propositions de l’équipe de direction vont permettre d’accueillir les élèves pour des temps de remédiation et d’enseignement, mais les équipes éducatives font les propositions suivantes afin d’améliorer le protocole pédagogique proposé *(mettre ici les propositions des équipes).*
* L’organisation pédagogique proposée ne permettra pas aux élèves de recevoir un enseignement de qualité et de travailler dans de bonnes conditions. Cette organisation, nullement discutée avec les enseignants, nie les contenus disciplinaires et remet en cause les compétences des agents. Il ne servirait donc à rien pour les élèves de revenir dans l’établissement. Le collège n’est pas une garderie.

Ainsi, les représentants des personnels (des enseignants) et des usagers (des parents) émettent un avis

* favorable à la réouverture de l’établissement et demandent qu’un bilan soit effectué dans une dizaine de jours sur les conditions d’accueil et d’enseignement afin que d’éventuelles améliorations puissent être proposées.
* favorable à la réouverture de l’établissement dans les limites ou précisions apportées au cours de ce Conseil d’Administration. Ils demandent qu’un bilan soit effectué dans une dizaine de jours sur les conditions d’accueil et d’enseignement afin que d’éventuelles améliorations puissent être proposées.
* défavorable à la réouverture de l’établissement dans les conditions présentées.